

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen-ne-s de la commune.

### Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable.

Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.

Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

#### 1. Plan de secteur , Schéma de Développement Communal, Schéma stratégique pour le bassin versant de la vallée de la Vesdre

##### Votre liste est-elle favorable à

- Respecter scrupuleusement le Schéma de Développement Communal établi en 2023, notamment concernant l'affectation des ZACC (tout particulièrement lorsqu'il s'agit de conserver leur fonction de terres agricoles) ?

1      2      **3**

Le Schéma de Développement communal, document indicatif, définit les orientations à donner pour l'affectation des ZACC qui ne le sont pas encore. Ce document a été proposé par la majorité UP ! et approuvé à l'unanimité par le Conseil communal. Il n'y a dès lors aucune raison qu'il ne soit pas respecté dans ses orientations

- Appuyer toute réflexion concernant l'obtention d'un permis d'urbanisme sur la base de cette phrase issue du SDC de la commune « Au vu du nombre important d'objectifs concernant la problématique environnementale ainsi que la qualité et la diversité biologique et paysagère sur le territoire, la préservation de ce milieu est retenue afin d'être la base, la charpente sur laquelle la réflexion urbanistique vient s'appuyer. » ?

1      2      **3**

Il est important de rappeler que le SDC définit de nombreux objectifs qui doivent constamment être pris en compte conjointement. Dans le cadre de l'instruction des permis, une attention particulière est systématiquement portée sur les aspects environnementaux tels que notamment le renforcement de la végétalisation des parcelles, l'intégration paysagère, la gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation. Des mesures de mises en œuvre sont très régulièrement reprises dans les conditions de permis.

- Rendre publique (par exemple via le site internet de la commune), l'évolution de l'urbanisation sur la commune en lien avec les objectifs du SDC limitant à 550 habitations d'ici 2035 (entre 2019 et 2035) ?

1

2

3

Il est utile de préciser que le nombre de 550 concerne les logements et non les habitations, une nuance pouvant être établie entre les deux. Pour rappel, le nombre de 550 est un cap général et non un objectif précis, un nombre restrictif à atteindre ou à ne pas dépasser.

Dans le cadre des mesures de suivi du SDC, la Commune sera notamment tenue de régulièrement réévaluer le besoin en logements. Ce suivi sera assuré par les Autorités communales, le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et la CCATM. L'article D.II.14 du CoDT prévoit que le collège communal dépose au moins une fois par mandature auprès du conseil communal un rapport global sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du schéma de développement communal ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que sur les éventuelles mesures correctrices à engager. Le public en sera informé suivant les modes prévus à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- Etre intransigeant face à la conservation des espaces verts, des haies et des arbres remarquables, des couloirs biologiques et des lois en matière d'aménagement urbanistique. Et de vérifier que le respect de ces aspects soit appliqués lors de la mise en œuvre de permis d'urbanisme ? De tout faire pour rendre la vallée plus résiliente face aux aléas climatiques (inondations puis sécheresses à l'horizon 2050) ?

1

2

3

Idem point plus haut. Dans le cadre de l'instruction des permis, une attention particulière est systématiquement portée sur les aspects environnementaux tels que notamment le renforcement de la végétalisation des parcelles, l'intégration paysagère, la gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation. Des mesures de mises en œuvre sont très régulièrement reprises dans les conditions de permis.

La commune de Chaudfontaine a développé une politique de protection des espaces verts : acquisition de plus de 18ha du site Erika (les coteaux de Ninane), classement en réserve naturelles des sites de Bois-Les-Dames à Ninane et des Landes de Mehagne. La création de l'académie de golf permet de « sacraliser » un site communal en espace vert pour 30 ans.

L'ensemble des arbres remarquables de la commune sont répertoriés et font l'objet d'un suivi et d'une protection particuliers

- Veiller à ne pas activer les ZACC restantes dans le plan de secteur et qui sont des zones vertes, en axant sa politique de nouveaux logements sur la réutilisation ou la densification d'espaces déjà urbanisés

1

2

3

L'orientation pour la destination des ZACC est définie dans le Schéma de développement communal. ...

- Concrétiser au niveau communal et pluri-communal les recommandations du schéma stratégique pour le bassin versant de la vallée de la Vesdre ?

1

2

3

Ces recommandations ont été intégrées dans le schéma de développement communal.

## **2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés**

### **Votre liste est-elle favorable à**

- Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (Taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales...) ?

1

2

3

Ces actions et partenariats ont été amplifiés durant la présente législature et nous proposons de les poursuivre.

- Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements, de manière à limiter la construction de nouveaux logements et donc l'artificialisation des sols ?

1

2

3

Ces principes seront bien évidemment appliqués dans le respect des autres volontés comme, par exemple, le maintien du caractère unifamilial des habitations dans les lotissements et zones résidentielles.

Le SDC prévoit d'ailleurs de renforcer les centralités en y augmentant la densité par rapport à l'ancien schéma et de réduire la densité ailleurs. La densification doit être contrôlée et permise aux endroits qui s'y prêtent, notamment proches des équipements et bien desservis en transports en commun. La mobilité est un aspect à également prendre en compte.

### **3. Terres agricoles**

#### **Votre liste est-elle favorable à**

- Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de Noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1

2

3

Une analyse a été effectuée dans le cadre de l'analyse contextuelle du SDC (voir point 1.7 contexte agricole).

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan-ne-s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1

2

3

Ces principes sont déjà d'application. Citons deux exemples :

Pour le site du Ri Ponet, les 4 communes concernées (Liège, Beyne-Heusay, Fléron et Chaudfontaine) ont mené des actions conjointes pour préserver les terres agricoles pourtant placées pour partie en zone urbanisables au Plan de Secteur

Dans le cadre du lotissement Matexi à Beaufays, la Commune de Chaudfontaine a récupéré un espace central de l'ordre de 6 000 m<sup>2</sup>. Cet espace était initialement destiné à une zone d'espace vert. La commune a volontairement fait changer les prescriptions du permis d'urbanisation pour y permettre la création de jardins communautaires, d'activités maraichère ou de petits élevages de type apiculture.

- S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture soient garanties pour leur fonction première, reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

1

2

3

## **4. Biodiversité et espaces verts**

### **Votre liste est-elle favorable à**

- Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public, réflexion autour du revêtement des chemins de mobilité active, ...) ?

1

2

3

Dans le cadre des permis d'urbanisme, on impose systématiquement des plantations même s'il n'y a pas d'abat-tages prévus dans le projet.

Déjà évoqué supra : la commune de Chaudfontaine a mis en oeuvre une politique de protection des espaces verts ambitieuse : acquisition de terrains pour éviter qu'on y construise (site Erika), « sacralisation » de terrains à bâtir en espaces verts avec des activités ludiques ou sportives (Académie de golf à Beaufays), classement de sites en réserves naturelles (sites de Bois-les Dames à Ninane et Landes de Mehagne).

Un réseau de mares est en cours de création afin de favoriser le développement de couloirs de biodiversité.

Un vaste programme de plantations a été mis en oeuvre sous cette mandature : près de 200 arbres haute tige et 3500 plants de haie ont été plantés sous cette mandature sur terrains communaux.

L'objectif est de continuer le classement de sites naturels et d'accroître encore les plantations

- Développer toujours plus les espaces verts publics pour qu'ils soient accessibles à toutes et à toutes ? Et s'assurer de l'accessibilité des lieux publics tels que les bois et forêt en maintenant par exemple les servitudes existantes et en vérifiant l'entretien des chemins existants ?

1

2

3

C'est le cas. Il n'y a pas d'espaces verts communal fermés au public.

On peut également citer l'exemple de la création d'une place au centre de Beaufays (Bouxhe). Le projet, en cours d'attribution, prévoit la création d'un parc public de plus d'1 hectare sur un terrain communal pourtant destiné à l'urbanisation au plan de secteur

## **5. Démocratie / Accès à l'information**

### **Votre liste est-elle favorable à**

- Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

1

2

3

La commune de Chaudfontaine permet l'accès en ligne à bon nombre de documents, et formulaires via son site internet qui a été complètement modifié de manière à être accessible également aux personnes souffrant de handicaps visuels notamment

- Continuer à organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créeer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1

2

3

Ce principe a déjà très largement été mis en œuvre, tant pour l'élaboration du Schéma de Développement communal que pour l'étude de divers projets structurant (3 exemples parmi d'autres : voie de Liège à Embourg, Place de la Bouxhe à Beaufays, budgets participatifs).

Une plate-forme participative a été créée sous cette mandature afin de permettre aux citoyens de s'exprimer sur ces grands projets tels que ceux repris ci-dessus.

La mise en place de budgets participatifs permet aux citoyens de proposer des projets d'activités, d'infrastructures légères ou de plantations dans leur quartier. Ces projets sont soumis au vote des Calidifontains au travers de la plate-forme participative.

En 2024, presque tous les projets rentrés portent sur la biodiversité (vergers, espaces verts près d'une école, végétalisation de quartiers,...)